

Technologues de laboratoire médical sur le marché du travail

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé



Technologies de laboratoire médical sur le marché du travail, 2019

Résultats du couplage des données PlanCad SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Jesse Berwouts

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné, Pascale Steinberg et Veerle Vivet

accompagné par la

Commission de planification de l'offre médicale

21-02-23 – gevalideerd

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Jesse Berwouts, Christelle Durand, Peter Jouck, Timothée Mahieu, Dominiq Nkenné, Olivier Van Weyenbergh et Veerle Vivet

Accompagnement :

Membres : Magda Beeckman, Françoise Brees, Iris Lacroix, Kurt Maes et Nicolas Wiame

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélia Somer

Direction générale Soins de santé

Directeur-général : Annick Poncé

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Dirk Ramaekers

Editeur responsable :

Dirk Ramaekers, Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Service Center Santé

Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

plan.team@health.fgov.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Technologues de laboratoire médical 2019, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, mars 2023.

© 2023, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal : D/2023/2196/11

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	2
2. SYNTHÈSE	3
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	4
4. APERÇU SCHÉMATIQUE.....	9
5. RÉSULTATS.....	10
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE	10
Tableau 1. Présence et distribution des technologues de laboratoire médical dans les différentes banques de données, 31/12/2019	10
Tableau 2a. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2019	11
Tableau 2b. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2019	13
Tableau 2c. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2019	14
Tableau 3. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2019	16
Tableau 4. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2019	18
Tableau 5. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2019	18
Tableau 6a. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2019.....	20
Tableau 6b. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2019	21
Tableau 6c. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2019	22
SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES TECHNOLOGUES DE LABORATOIRE MÉDICALE	24
Tableau 7. Répartition des technologues de laboratoire médical actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2019	24
Tableau 8. Caractéristiques des technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2019	25
Tableau 9. Volume ETP et ETP moyen des technologues de laboratoire médical actifs (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2019	26
Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des technologues de laboratoire médical actifs (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2019	26
Tableau 11. Répartition des technologues de laboratoire médical actifs (PA - PR) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2019	28
Tableau 12 Répartition du nombre de technologues de laboratoire médical actifs comme salariés dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité salarial, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2019	30
SECTION III. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES	32
Tableau 13. Répartition des technologues de laboratoire médical actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2019	32
SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE.....	34
Tableau 14. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2019	34

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des technologues de laboratoire médical, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2019.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les deux pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier les experts invités : Magda Beeckman, Françoise Brees, Iris Lacroix, Kurt Maes et Nicolas Wiame. Ils ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de leur profession.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession des technologues de laboratoire médicale et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Introduction et Méthodologie :

Les **données** des technologues de laboratoire médical extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des technologues de laboratoire médical, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte sur l'année 2019.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession de technologue de laboratoire médical ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans les soins de santé en tant que technologue de laboratoire médical ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un visa de technologue de laboratoire médical, à l'exception. De cette population est défini comme technologue de laboratoire médical actif tout technologue de laboratoire médical inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2019 ou repris au 31 décembre 2019 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP annuel. Est repris comme actif dans le secteur des soins de santé, tout technologue de laboratoire médical actif et salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé (comme défini au sein du groupe d'experts). En raison de manque de données disponibles permettant d'identifier le domaine d'activité des indépendants et le nombre négligeable d'indépendants actifs, le groupe d'experts a décidé de ne pas considérer la partie indépendante des travailleurs dans la population practising.

Outre le nombre de technologues de laboratoire médical disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé pour chaque groupe d'analyse pour les technologues de laboratoire médical exerçant des activités à titre de salariés (les salariés exclusifs et les personnes avec un statut combiné). L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Il n'a pas été possible de calculer l'ETP des indépendants.

Résultats :

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession de technologue de laboratoire médical** en 2019 est de **11.724**, respectivement 6.271 en Communauté flamande et 5.453 en Communauté française. En Communauté française, 5% d'entre eux ont une nationalité non-belge. Pour la Communauté flamande ce pourcentage est faible (1,6%). La proportion de femmes en Belgique est de 76%.

Parmi ces technologues de laboratoire médical en droit d'exercer, **9.858 technologues de laboratoire médical sont professionnellement actifs** en Belgique au 31/12/2019 (soit 84% du groupe d'analyse LTP), respectivement 5.319 en Communauté flamande (85% du groupe LTP) et 4.539 en Communauté française (83% du groupe LTP). 95% des technologues de laboratoire médical actifs travaillent comme salarié exclusif, 1% travaillent en tant qu'indépendant exclusif et 4% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Le nombre de **technologues de laboratoire médical salariés actifs dans les soins de santé** en Belgique en 2019 est de **8.009** (soit 68% du groupe d'analyse LTP), respectivement 4.262 en Communauté flamande (68% du groupe LTP) et 3.747 en Communauté française (69% du groupe LTP). La répartition selon la région d'activité est la suivante : 3.948 en région flamande (49%), 2.691 en région wallonne (34%), 1.368 en région Bruxelles-Capitale (17%) et 2 personnes ont un lieu d'activité inconnu ou à l'étranger.

La **densité** du nombre de technologues de laboratoire médical salariés actifs dans les soins de santé pour 10.000 habitants en 2019, est 7,0 en Belgique, 6,2 en Communauté flamande et 8,1 en Communauté française. La région Bruxelles-Capitale a la plus forte densité de technologues de laboratoire médical practising avec 11,2, suivi de la région wallonne (7,4) et de la région flamande (6,0).

Le **nombre total d'ETP** en 2019 pour les technologues de laboratoire médical salariés actifs dans les soins de santé en Belgique est de **6.956** avec un ETP moyen de 0,87 qui reste relativement stable selon la communauté, la région et la combinaison selon la nationalité et l'origine du diplôme, mais varie un peu plus fortement selon le sexe (F : 0,85 ; H : 0,95). De manière analogue aux densités du nombre de technologues de laboratoire médical, l'ETP pour 10.000 habitants est également nettement plus élevé en région de Bruxelles-Capitale (10,0) comparé à la région flamande et à la région wallonne (5,1 et 6,6 respectivement).

Mots-clés : PlanCad, couplage, force de travail, nombre de technologues de laboratoire médical actifs, ETP

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS¹, article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LEPS (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

La banque de données fédérale des professions de santé, appelée « cadastre » (loi du 29/01/2003 ; Moniteur belge du 26/02/03) est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prêter sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prescrire ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

Etant donné que les technologues de laboratoire médical n'ont pas besoin d'un numéro INAMI pour exercer leur profession, aucune donnée n'est disponible venant de l'INAMI.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans ce couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession de technologue de laboratoire médical constituent le premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa de technologue de laboratoire médical. Ce groupe n'inclut pas les professionnels titulaires d'un diplôme supplémentaire de niveau supérieur (médecin, dentiste, kinésithérapeute niveau master, pharmacien ou psychologue clinicien) « tant données que l'on part du principe qu'ils exercent une profession liée à leur diplôme de plus haut niveau.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les technologues de laboratoire médical actifs dans le groupe LTP. Un technologue de laboratoire médical est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2019 ou repris au 31/12/2019 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) sur l'année entière.

Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (actif en tant que technologue de laboratoire médical) se compose des technologues de laboratoire médical actifs du groupe PA qui exercent une activité de salarié dans le secteur des soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est reprise au 31/12/2019 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour au moins un employeur actif dans un secteur des soins de santé*.

En raison du manque de données disponibles permettant d'identifier le domaine d'activité des indépendants et le nombre négligeable d'indépendants actifs, le groupe d'experts a décidé de ne pas considérer la partie indépendante des travailleurs dans le groupe d'analyse 'practising'.

*Code NACE en lien avec des activités dans des hôpitaux, dans des labos et pratiques médicales, recherche et développement dans les soins de santé ou des autres activités dans les soins de santé

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les technologues de laboratoire médical salariés

Le total des ETP prestés durant une année pour chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les technologues de laboratoire médical salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

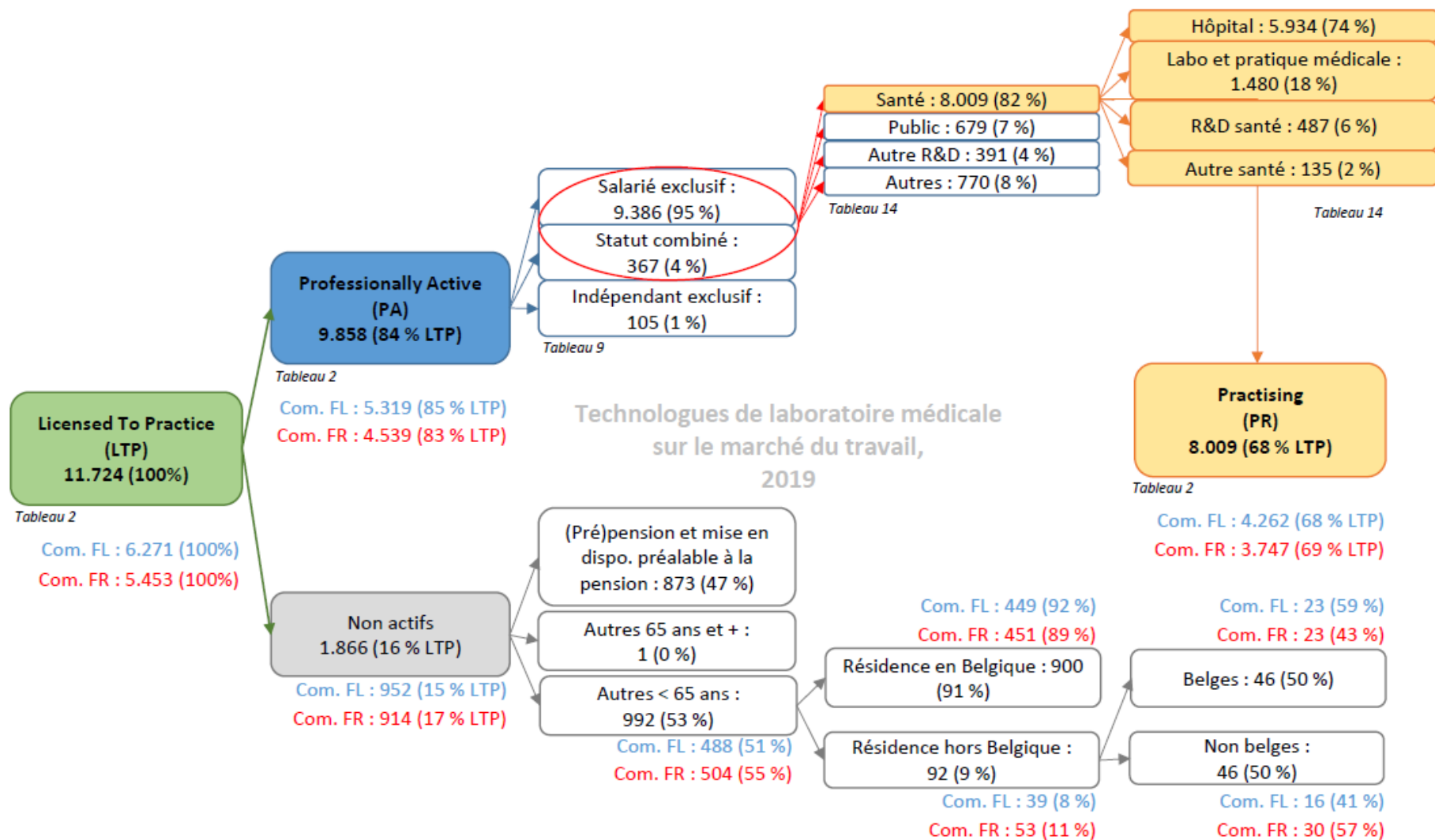
L'ETP des technologues de laboratoire médical salariés actifs dans le secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les technologues de laboratoire médical indépendants

Comme nous l'avons déjà mentionné, le nombre de technologues de laboratoire médical actifs ayant un statut d'indépendant exclusif est faible et nous ne disposons pas de données suffisantes pour effectuer une délimitation correcte de leurs activités indépendantes réalisées. En outre, les données disponibles sont insuffisantes pour déterminer le niveau d'activité de ces indépendants (pas d'information INAMI). Pour ces raisons, il a été décidé de ne pas déterminer d'ETP indépendant pour les technologues de laboratoire médical.

4. APERÇU SCHÉMATIQUE



5. RÉSULTATS

SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE

Tableau 1. Présence et distribution des technologues de laboratoire médical dans les différentes banques de données, 31/12/2019

	SPF	ONSS	INASTI
Domicile			
Région flamande	6.856	5.858	260
Région wallonne	4.759	4.034	227
Région Bruxelles-Capitale	981	766	51
Etranger & inconnu	205	55	2
Communauté			
Communauté flamande	6.753	5.726	233
Communauté française	6.048	4.987	307
Total	<u>12.801</u>	<u>10.713</u>	<u>540</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2019. Tous les individus du groupe d'analyse 'technologues de laboratoire médical' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 et 4) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile. Etant donné que les technologues de laboratoire médical n'ont pas besoin d'un numéro INAMI pour exercer leur profession, aucune donnée n'est disponible venant de l'INAMI.

La somme du nombre de technologues de laboratoire médical en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre de technologues de laboratoire médical relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé de technologues de laboratoire médical présents dans la banque de données fédérale.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.

- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Etant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 4 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2019

Région flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	624	437	358		146	78	478	280		
25<30	980	902	647		266	167	714	480		
30<35	648	619	475		138	92	510	383		
35<40	586	559	468		104	72	482	396		
40<45	496	466	394		66	49	430	345		
45<50	410	400	328		62	41	348	287		
50<55	638	614	517		52	44	586	473		
55<60	606	555	460		101	65	505	395		
60<65	622	348	289		114	52	508	237		
65+	254	23	12		73	2	181	10		
Total	5.864	4.923	3.948		1.122	662	4.742	3.286		

Région wallonne										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	216	146	123		65	31	151	92		
25<30	595	528	422		197	142	398	280		
30<35	582	535	434		181	137	401	297		
35<40	486	464	396		115	88	371	308		
40<45	357	335	283		97	77	260	206		
45<50	275	257	219		73	61	202	158		
50<55	367	344	303		85	62	282	241		
55<60	353	322	295		99	83	254	212		
60<65	402	228	208		91	52	311	156		
65+	203	18	8		51	6	152	2		
Total	3.836	3.177	2.691		1.054	739	2.782	1.952		

Région Bruxelles-Capitale

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	95	76	57		24	17	71	40		
25<30	278	249	169		93	51	185	118		
30<35	280	256	177		81	46	199	131		
35<40	223	212	159		73	52	150	107		
40<45	187	180	133		57	39	130	94		
45<50	150	148	116		49	39	101	77		
50<55	223	218	185		58	47	165	138		
55<60	237	235	208		64	56	173	152		
60<65	193	168	153		50	45	143	108		
65+	58	13	11		11	2	47	9		
Total	1.924	1.755	1.368		560	394	1.364	974		

Tableau 2b. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2019

Communauté flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	652	461	377		156	84	496	293		
25<30	1.049	958	681		285	176	764	505		
30<35	698	661	503		149	99	549	404		
35<40	617	587	496		111	79	506	417		
40<45	528	499	419		79	61	449	358		
45<50	442	431	353		63	45	379	308		
50<55	695	673	561		68	56	627	505		
55<60	679	631	526		120	84	559	442		
60<65	666	392	331		132	67	534	264		
65+	245	26	15		69	3	176	12		
Total	6.271	5.319	4.262		1.232	754	5.039	3.508		

Communauté française										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	290	198	161		81	42	209	119		
25<30	831	721	557		279	184	552	373		
30<35	838	749	583		262	176	576	407		
35<40	692	648	527		182	133	510	394		
40<45	519	483	392		142	105	377	287		
45<50	397	375	311		122	97	275	214		
50<55	538	503	444		130	97	408	347		
55<60	520	481	437		145	120	375	317		
60<65	556	353	319		125	82	431	237		
65+	272	28	16		67	7	205	9		
Total	5.453	4.539	3.747		1.535	1.043	3.918	2.704		

Tableau 2c. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2019

Belgique										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	942	659	538		237	126	705	412		
25<30	1.880	1.679	1.238		564	360	1.316	878		
30<35	1.536	1.410	1.086		411	275	1.125	811		
35<40	1.309	1.235	1.023		293	212	1.016	811		
40<45	1.047	982	811		221	166	826	645		
45<50	839	806	664		185	142	654	522		
50<55	1.233	1.176	1.005		198	153	1.035	852		
55<60	1.199	1.112	963		265	204	934	759		
60<65	1.222	745	650		257	149	965	501		
65+	517	54	31		136	10	381	21		
Total	11.724	9.858	8.009		2.767	1.797	8.957	6.212		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2019).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit d'exercer (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les technologues de laboratoire médical sous statut salarié ou sous statut combiné est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'technologues de laboratoire médical preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les technologues de laboratoire médical sous statut exclusif d'indépendant ou pour les technologues de laboratoire médical inactifs est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP : Nombre de personnes disposant d'un visa en tant que technologue de laboratoire médical et sont donc **autorisés à exercer la profession** de technologue de laboratoire médical (LTP = Licensed To Practice) selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8). Si, en plus de ce visa, ils ont également un diplôme d'une autre profession de santé plus élevé (comme par exemple médecin ou pharmacien), ils ne sont pas inclus dans le groupe d'analyse LTP car nous supposons qu'ils exercent la profession associée au diplôme le plus élevé obtenu.

Colonne 3 : PA : Nombre de technologues de laboratoire médical **professionnellement actifs** (PA = Professionally Active) selon leur catégorie d'âge. Un technologue de laboratoire médical disposant d'un visa (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2019 ou repris au 31 décembre 2019 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2019.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR : Nombre de technologues de laboratoire médical **actifs dans les soins de santé** (PR = Practising) selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partie de ce groupe d'analyse les technologues de laboratoire médical actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé en lien avec leur profession. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est reprise au 31 décembre 2019 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2019 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé en lien avec la profession de technologues de laboratoire médical. Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour permettre d'identifier le secteur d'activité des personnes ayant un statut professionnel d'indépendant. Ces personnes sont donc exclues du groupe d'analyse PR à moins qu'elles cumulent leur activité d'indépendant avec une activité salariale dans les secteurs des soins de santé.

Tableau 3. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2019

Domicile	Langue du diplôme	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Néerlandais	6.127	95,97	5.236	96,20	4.194	96,17
	Français	257	4,03	207	3,80	167	3,83
		<u>6.384</u>	<u>100,00</u>	<u>5.443</u>	<u>100,00</u>	<u>4.361</u>	<u>100,00</u>
Région wallonne	Néerlandais	26	0,60	23	0,62	18	0,59
	Français	4.333	99,40	3.677	99,38	3.051	99,41
		<u>4.359</u>	<u>100,00</u>	<u>3.700</u>	<u>100,00</u>	<u>3.069</u>	<u>100,00</u>
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	59	7,02	40	5,96	33	6,08
	Français	781	92,98	631	94,04	510	93,92
		<u>840</u>	<u>100,00</u>	<u>671</u>	<u>100,00</u>	<u>543</u>	<u>100,00</u>
Etranger & inconnu	Néerlandais	59	41,84	20	45,45	16	44,44
	Français	82	58,16	24	54,55	20	55,56
		<u>141</u>	<u>100,00</u>	<u>44</u>	<u>100,00</u>	<u>36</u>	<u>100,00</u>
Total	Néerlandais	6.271	53,49	5.319	53,96	4.261	53,20
	Français	5.453	46,51	4.539	46,04	3.748	46,80
		<u>11.724</u>	<u>100,00</u>	<u>9.858</u>	<u>100,00</u>	<u>8.009</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3

Le tableau 3 affiche la répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue du diplôme (approximation pour la communauté) (au 31/12/2019).

Une distinction est établie entre les technologues de laboratoire médical autorisés à exercer la profession (LTP), les technologues de laboratoire médical actifs (PA) et les technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR).

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue du diplôme : Il s'agit de la langue du diplôme ou à défaut la langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration s'effectue (= 'langue de contact').

Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans le cadastre ou 'base de données fédérale des professionnels de la santé'. Étant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical en droit d'exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical professionnellement actifs.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue du diplôme représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2019

		LTP		PA		PR	
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	1.232	19,65	1.025	19,27	754	17,69
	Femme	5.039	80,35	4.294	80,73	3.508	82,31
		<u>6.271</u>	<u>100,00</u>	<u>5.319</u>	<u>100,00</u>	<u>4.262</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Homme	1.535	28,15	1.296	28,55	1.043	27,84
	Femme	3.918	71,85	3.243	71,45	2.704	72,16
		<u>5.453</u>	<u>100,00</u>	<u>4.539</u>	<u>100,00</u>	<u>3.747</u>	<u>100,00</u>
Total	Homme	2.767	23,60	2.321	23,54	1.797	22,44
	Femme	8.957	76,40	7.537	76,46	6.212	77,56
		<u>11.724</u>	<u>100,00</u>	<u>9.858</u>	<u>100,00</u>	<u>8.009</u>	<u>100,00</u>

Tableau 5. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2019

		LTP		PA		PR	
Communauté	Nationalité	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Belge	6.173	98,44	5.256	98,82	4.214	98,87
	Non-belge	98	1,56	63	1,18	48	1,13
		<u>6.271</u>	<u>100,00</u>	<u>5.319</u>	<u>100,00</u>	<u>4.262</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Belge	5.180	94,99	4.349	95,81	3.588	95,76
	Non-belge	273	5,01	190	4,19	159	4,24
		<u>5.453</u>	<u>100,00</u>	<u>4.539</u>	<u>100,00</u>	<u>3.747</u>	<u>100,00</u>
Total	Belge	11.353	96,84	9.605	97,43	7.802	97,42
	Non-belge	371	3,16	253	2,57	207	2,58
		<u>11.724</u>	<u>100,00</u>	<u>9.858</u>	<u>100,00</u>	<u>8.009</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) selon la communauté (au 31/12/2019). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la nationalité.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou nationalité de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical en droit d'exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical professionnellement actifs

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction que chaque sexe ou nationalité représente au sein de la communauté.

Tableau 6a. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2019

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	11.353	96,84	6.286	4.229	767	71	99,37	9.605	97,43	7.802	97,42
France	85	0,73	7	42	16	20	76,47	67	0,68	57	0,71
Pays-Bas	67	0,57	38	1	1	27	59,70	42	0,43	30	0,37
Allemagne	5	0,04	3	2	0	0	100,00	4	0,04	3	0,04
Luxembourg	3	0,03	0	1	2	0	100,00	1	0,01	1	0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	116	0,99	22	58	25	11	90,52	94	0,95	77	0,96
Europe de l'est	16	0,14	5	4	5	2	87,50	8	0,08	8	0,10
Europe de l'ouest	3	0,03	2	0	1	0	100,00	1	0,01	1	0,01
Europe du nord	2	0,02	2	0	0	0	100,00	1	0,01	1	0,01
Total Union europ. *	297	2,53	79	108	50	60	79,80	218	2,21	178	2,22
Afrique	60	0,51	10	22	19	9	85,00	29	0,29	23	0,29
Asie	6	0,05	4	0	2	0	100,00	3	0,03	3	0,04
Europe - non UE	4	0,03	3	0	1	0	100,00	2	0,02	2	0,02
Amérique	3	0,03	1	0	1	1	66,67	1	0,01	1	0,01
Inconnu	1	<0,01	1	0	0	0	100,00	0	0	0	0
Total général	11.724	100,00	6.384	4.359	840	141	98,80	9.858	100,00	8.009	100,00

Tableau 6b. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2019

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	6.173	98,44	6.058	26	58	31	99,50	5.256	98,82	4.214	98,87
Pays-Bas	66	1,05	38	0	1	27	59,09	41	0,77	30	0,70
Allemagne	3	0,05	3	0	0	0	100,00	3	0,06	2	0,05
France	2	0,03	2	0	0	0	100,00	1	0,02	0	0
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	10	0,16	8	1	0	1	90,00	10	0,19	8	0,19
Europe de l'est	3	0,05	2	0	1	0	100,00	1	0,02	1	0,02
Europe du nord	2	0,03	2	0	0	0	100,00	1	0,02	1	0,02
Europe de l'ouest	2	0,03	2	0	0	0	100,00	1	0,02	1	0,02
Total Union europ. *	88	1,40	57	1	2	28	68,18	58	1,09	43	1,01
Asie	4	0,06	4	0	0	0	100,00	2	0,04	2	0,05
Europe - non UE	2	0,03	2	0	0	0	100,00	1	0,02	1	0,02
Afrique	2	0,03	2	0	0	0	100,00	1	0,02	1	0,02
Amérique	1	0,02	1	0	0	0	100,00	1	0,02	1	0,02
Inconnu	1	0,02	1	0	0	0	100,00	0	0	0	0
Total général	6.271	100,00	6.125	27	60	59	99,06	5.319	100,00	4.262	100,00

Tableau 6c. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR)) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2019

Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	5.180	94,99	228	4.203	709	40	99,23	4.349	95,81	3.588	95,76
France	83	1,52	5	42	16	20	75,90	66	1,45	57	1,52
Luxembourg	3	0,06	0	1	2	0	100,00	1	0,02	1	0,03
Allemagne	2	0,04	0	2	0	0	100,00	1	0,02	1	0,03
Pays-Bas	1	0,02	0	1	0	0	100,00	1	0,02	0	0
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	106	1,94	14	57	25	10	90,57	84	1,85	69	1,84
Europe de l'est	13	0,24	3	4	4	2	84,62	7	0,15	7	0,19
Europe de l'ouest	1	0,02	0	0	1	0	100,00	0	0	0	0
Total Union europ. *	209	3,83	22	107	48	32	84,69	160	3,53	135	3,60
Afrique	58	1,06	8	22	19	9	84,48	28	0,62	22	0,59
Asie	2	0,04	0	0	2	0	100,00	1	0,02	1	0,03
Amérique	2	0,04	0	0	1	1	50,00	0	0	0	0
Europe - non UE	2	0,04	1	0	1	0	100,00	1	0,02	1	0,03
Total général	<u>5.453</u>	<u>100,00</u>	<u>259</u>	<u>4.332</u>	<u>780</u>	<u>82</u>	<u>98,50</u>	<u>4.539</u>	<u>100,00</u>	<u>3.747</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2019), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;

- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;

- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;

- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical en droit d'exercer.

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombre de technologues de laboratoire médical autorisés à exercer la profession de technologue de laboratoire médical par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage de technologues de laboratoire médical (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical professionnellement actifs.

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES TECHNOLOGUES DE LABORATOIRE MÉDICALE

Tableau 7. Répartition des technologues de laboratoire médical actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2019

Statut professionnel	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N ¹	% N ¹	N ²	% N ²	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	9.386	95,21	7.711	96,28	2.797	2.380	2.534	1.702	6.009	7.513	198
Statut combiné	367	3,72	298	3,72	65	118	115	95	203	289	9
Indépendant exclusif	105	1,07									
	9.858	100,00	8.009	100,00	2.862	2.498	2.649	1.797	6.212	7.802	207

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Le tableau 7 présente la répartition des technologues de laboratoire médical actifs (PA - PR) par statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif ou statut combiné), selon l'âge, le sexe et la nationalité, au 31/12/2019.

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour permettre d'identifier le secteur d'activité des personnes ayant un statut professionnel d'indépendant. Ces personnes sont donc exclues du groupe d'analyse PR à moins qu'elles cumulent leur activité d'indépendant avec une activité salariale dans un des secteurs de soins de santé. Toutefois, comme cela concerne un groupe relativement restreint de personnes, cela n'aura que peu ou pas d'impact sur les analyses ultérieures de ce rapport.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif).

Colonnes 2 et 3 : PA N¹ et % N¹ : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical professionnellement actifs. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des technologues de laboratoire médical actifs.

Colonnes 5 et 6 : PR N² et % N² : Nombre et pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé.

Colonnes 6 à 8 : Age : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé (PR N²) par catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonnes 9 et 10 : Sexe : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé (PR N²) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 11 et 12 : Nationalité : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = Non belge).

Tableau 8. Caractéristiques des technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2019

Région d'activité ou communauté	PR	Statut professionnel			Nationalité		Sexe
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% Diplôme belge	% Femme
Lieu d'activité							
Région flamande	3.948	97,0	3,0	.	98,9	96,4	83,2
Région wallonne	2.691	96,2	3,8	.	96,8	92,1	72,5
Région Bruxelles-Capitale	1.368	94,2	5,8	.	94,4	88,9	71,2
Etranger & inconnu	2	50,0	50,0	.	50,0	100,0	0,0
Communauté							
Communauté flamande	4.262	96,9	3,1	.	98,9	96,2	82,3
Communauté française	3.747	95,6	4,4	.	95,8	90,8	72,2
Total							
Belgique	8.009	96,3	3,7	.	97,4	93,6	77,6

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Ce tableau décrit les technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2019). Outre le nombre d'actifs, la répartition selon le statut professionnel, la nationalité et le sexe est présentée.

La région d'activité pour les technologues de laboratoire médical sous statut salarié ou sous statut combiné est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le technologue de laboratoire médical preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les technologues de laboratoire médical sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé.

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage de technologues de laboratoire médical salariés actifs dans les soins de santé.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage de technologues de laboratoire médical indépendants actifs dans les soins de santé.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé ayant la nationalité belge.

Colonne 7 : % Diplôme belge : Pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé ayant un diplôme belge de technologue de laboratoire médical.

Colonne 8 : % Femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 9. Volume ETP et ETP moyen des technologues de laboratoire médical actifs (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2019

		PR		
Communauté	Sexe	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	754	712	0,94
	Femme	3.508	2.910	0,83
Communauté française	Homme	1.043	991	0,95
	Femme	2.704	2.343	0,87
Total	Homme	1.797	1.704	0,95
	Femme	6.212	5.253	0,85

Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des technologues de laboratoire médical actifs (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2019

		PR		
Communauté	Nationalité + origine du diplôme	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	nat BE + dip BE	4.070	3.461	0,85
	nat BE + dip N-BE	144	122	0,84
	nat N-BE + dip BE	28	25	0,88
	nat N-BE + dip N-BE	20	15	0,74
Communauté française	nat BE + dip BE	3.292	2.955	0,90
	nat BE + dip N-BE	296	239	0,81
	nat N-BE + dip BE	110	99	0,90
	nat N-BE + dip N-BE	49	42	0,86
Total	nat BE + dip BE	7.362	6.415	0,87
	nat BE + dip N-BE	440	361	0,82
	nat N-BE + dip BE	138	123	0,89
	nat N-BE + dip N-BE	69	57	0,82

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 9 et 10

Les tableaux 9 et 10 présentent la répartition des technologues de laboratoire médical (PR) selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Outre le nombre d'actifs, les ETP (en volume total ou moyenne) sont également repris. Le tableau 9 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 10 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

ETP presté par les technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR) :

- L'ETP des personnes salariées dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE lié au secteur des soins de santé lié à la profession. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- Il est possible que ces technologues de laboratoire médical dans les soins de santé combinent leur activité salariale avec une activité comme indépendant. Cette activité d'indépendant n'est pas comptabilisée dans l'ETP. Rappel : les technologues de laboratoire médical avec un statut professionnel d'indépendant exclusif ne sont pas repris comme technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine de diplôme: Combinaison de la nationalité (nat Bel = belge, nat N-Bel = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip Bel = diplôme belge, dip N-Bel = diplôme non belge).

Colonne 3 : PR N : Nombre des technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 4 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS par les technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé.

Colonne 5 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés dans le cadre ONSS par les technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N).

Tableau 11. Répartition des technologues de laboratoire médical actifs (PA - PR) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2019

		ONSS																	
		Secteur de la santé (secteur d'activité en lien avec la profession = PR)										Secteurs hors santé						Total	
		Hôpital		Labo et pratique médicale		R&D santé		Autre santé		Total (PR)		Autre R&D		Public		Autre (hors santé)			
	Age	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy
Région d'activité																			
Région flamande	<30	677	0,97	241	0,96	36	0,99	54	0,45	1.005	0,95	88	0,99	66	0,88	201	0,88	1.334	0,95
	30<40	739	0,84	169	0,89	21	0,98	16	0,56	943	0,85	39	0,92	66	0,82	134	0,86	1.165	0,86
	40<50	565	0,82	143	0,79	8	0,94	7	0,57	722	0,82	34	0,90	63	0,88	45	0,83	856	0,83
	50+	941	0,80	327	0,75	7	0,97	11	0,23	1.278	0,79	40	0,86	97	0,84	109	0,80	1.520	0,80
	Tot	2.922	0,85	880	0,84	72	0,98	88	0,45	3.948	0,85	201	0,94	292	0,86	489	0,85	4.875	0,86
Région wallonne	<30	337	0,95	104	0,98	95	0,99	9	0,46	545	0,96	39	0,99	47	0,92	42	0,95	671	0,96
	30<40	562	0,89	111	0,90	151	0,93	6	0,81	830	0,90	46	0,95	47	0,77	70	0,93	989	0,90
	40<50	326	0,88	63	0,88	102	0,89	12	0,61	502	0,88	13	0,94	35	0,80	39	0,82	583	0,88
	50+	621	0,83	141	0,84	44	0,88	8	0,59	814	0,84	9	0,76	23	0,88	53	0,77	890	0,84
	Tot	1.846	0,88	419	0,90	392	0,93	35	0,60	2.691	0,89	107	0,95	152	0,84	204	0,87	3.133	0,89
Région Bruxelles-Capitale	<30	183	0,98	38	0,96	3	1,00	4	0,40	226	0,97	36	1,00	50	0,95	15	0,84	325	0,97
	30<40	272	0,89	50	0,94	11	0,98	6	0,76	336	0,90	27	0,89	86	0,92	23	0,86	464	0,91
	40<50	213	0,88	33	0,82	5	1,00	0	0	249	0,88	14	0,83	46	0,83	19	0,92	325	0,88
	50+	496	0,86	60	0,84	4	0,84	2	1,00	557	0,86	6	0,77	53	0,83	20	0,87	629	0,86
	Tot	1.164	0,89	181	0,89	23	0,96	12	0,68	1.368	0,89	83	0,92	235	0,89	77	0,87	1.743	0,90
Communauté																			
Communauté flamande	<30	730	0,97	242	0,97	36	0,99	53	0,44	1.058	0,95	104	0,99	80	0,90	200	0,88	1.415	0,96
	30<40	796	0,84	170	0,89	20	0,98	16	0,53	999	0,85	46	0,91	81	0,83	130	0,86	1.235	0,86
	40<50	618	0,83	138	0,79	10	0,95	7	0,57	772	0,82	33	0,89	72	0,88	52	0,85	921	0,84
	50+	1.083	0,80	336	0,75	11	0,96	12	0,29	1.433	0,79	41	0,83	120	0,85	116	0,81	1.704	0,80
	Tot	3.227	0,86	886	0,84	77	0,98	88	0,44	4.262	0,85	224	0,93	353	0,86	498	0,85	5.275	0,86
Communauté française	<30	467	0,96	141	0,97	98	0,99	14	0,48	718	0,96	59	1,00	83	0,93	58	0,94	915	0,96
	30<40	777	0,89	160	0,92	163	0,94	12	0,82	1.110	0,90	66	0,94	118	0,87	97	0,91	1.383	0,91
	40<50	488	0,88	101	0,87	105	0,90	12	0,61	703	0,88	28	0,89	72	0,81	51	0,83	845	0,88
	50+	975	0,84	192	0,84	44	0,88	9	0,64	1.216	0,85	14	0,85	53	0,83	66	0,78	1.335	0,85
	Tot	2.707	0,88	594	0,90	410	0,93	47	0,63	3.747	0,89	167	0,94	326	0,86	272	0,87	4.478	0,89
Total																			
Belgique	<30	1.197	0,97	383	0,97	134	0,99	67	0,45	1.776	0,95	163	0,99	163	0,91	258	0,89	2.330	0,96
	30<40	1.573	0,87	330	0,90	183	0,94	28	0,65	2.109	0,88	112	0,93	199	0,85	227	0,88	2.618	0,88
	40<50	1.106	0,85	239	0,82	115	0,90	19	0,59	1.475	0,85	61	0,89	144	0,84	103	0,84	1.766	0,86
	50+	2.058	0,82	528	0,79	55	0,89	21	0,44	2.649	0,82	55	0,84	173	0,85	182	0,80	3.039	0,82
	Tot	5.934	0,87	1.480	0,86	487	0,94	135	0,51	8.009	0,87	391	0,94	679	0,86	770	0,86	9.753	0,88

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11

Ce tableau présente le nombre total de technologues de laboratoire médical actifs (PA - PR) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région de l'activité, la communauté ou pour la Belgique, et selon la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Attention ! Un petit nombre de technologues de laboratoire médical est actifs dans plusieurs secteurs ou sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs ou sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois.

Par exemple, une personne qui combine une activité dans un hôpital avec une activité dans le secteur public sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital', une fois dans la colonne 'Total (PR)' et une fois dans la colonne 'Public'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des différents sous-secteurs de la santé peut être supérieure au N du 'Total (PR)' et la somme du secteur de la santé 'Total (PR)' et des différents autres secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les technologues de laboratoire médical salariés ou sous statut combiné est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le technologue de laboratoire médical preste le plus de temps de travail.

L'ETP des personnes salariées pour chaque secteur d'activité correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur considéré. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total de technologues de laboratoire médical actifs et l'ETP moyen presté dans le cadre de l'ONSS.

Pour le secteur de la santé et pour les autres secteurs, plusieurs secteurs ONSS ('salariés') ont été délimités sur base du code NACE de l'employeur et sont décrits ci-dessous. Pour chaque secteur délimité, on reprend les descriptions des activités les plus importantes :

Secteur de la santé (secteur d'activité en lien avec la profession = PR) :

Hôpital: Hôpitaux généraux, hôpitaux gériatriques, hôpitaux spécialisés et hôpitaux psychiatriques.

Laboratoire et pratique médicale: Activités des laboratoires médicaux, pratiques des médecins spécialistes, médecins généralistes et dentistes.

R&D santé: Recherche et développement ayant un lien explicite avec les soins de santé : fabrication de préparations pharmaceutiques et/ou de produits pharmaceutiques de base.

Autre soins de santé: Centres de collecte de sang, des banques de sang et d'organes, activités infirmières, soins de santé mentale, activités de soins résidentiels, revalidation, agences et services de placement ,....

Total (PR) : Au moins un employeur dans un des secteurs d'activité précédemment cités.

Autres secteurs :

Autre R&D: Recherche et développement sans lien explicite avec les soins de santé.

Public: Institutions publiques, y compris l'enseignement.

Autre: Catégories restantes avec des activités principalement commerciales en dehors des soins de santé.

N : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs ayant une activité professionnelle par secteur ou sous-secteur.

ETP Moy : L'ETP moyen presté dans le cadre de l'ONSS par secteur ou sous-secteur.

Tableau 12 Répartition du nombre de technologues de laboratoire médical actifs comme salariés dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité salarial, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2019

	Femmes						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	67	1,9	37	1,4	104	1,7	
0,2<0,4	61	1,7	64	2,4	125	2,0	
0,4<0,6	454	12,9	238	8,8	692	11,1	
0,6<0,8	603	17,2	270	10,0	873	14,1	
0,8<1,0	685	19,5	512	18,9	1.197	19,3	
1,0+	1.638	46,7	1.583	58,5	3.221	51,9	
	3.508	100,0	2.704	100,0	6.212	100,0	

	Hommes						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	16	2,1	13	1,2	29	1,6	
0,2<0,4	3	0,4	11	1,1	14	0,8	
0,4<0,6	13	1,7	25	2,4	38	2,1	
0,6<0,8	38	5,0	27	2,6	65	3,6	
0,8<1,0	55	7,3	73	7,0	128	7,1	
1,0+	629	83,4	894	85,7	1.523	84,8	
	754	100,0	1.043	100,0	1.797	100,0	

	Total						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	83	1,9	50	1,3	133	1,7	
0,2<0,4	64	1,5	75	2,0	139	1,7	
0,4<0,6	467	11,0	263	7,0	730	9,1	
0,6<0,8	641	15,0	297	7,9	938	11,7	
0,8<1,0	740	17,4	585	15,6	1.325	16,5	
1,0+	2.267	53,2	2.477	66,1	4.744	59,2	
	4.262	100,0	3.747	100,0	8.009	100,0	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 12

Le tableau 12 montre la répartition des technologues de laboratoire médical actifs sous statut salarié dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR = Practising) selon le sexe et le taux d'activité salarial, pour chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2019).

Le graphique en bâtonnet vert indique le pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs en Belgique par classe du taux d'activité par rapport au nombre total de technologues de laboratoire médical en Belgique, selon le sexe (femmes et hommes) et pour l'ensemble de la population. Dans les tableaux, la couleur verte des graphiques correspond aux chiffres indiqués en vert.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes salariées correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur considéré. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

Colonne 1 : ETP Sal. : Taux d'activité en tant que salarié regroupé par classe.

Colonnes 2, 4 et 6 : N : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Colonnes 3, 5 et 7 : % N : Pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque classe d'ETP représente au sein des technologues de laboratoire médical salariés, actifs dans les soins de santé.

SECTION III. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES

Tableau 13. Répartition des technologues de laboratoire médical actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2019

Lieu d'activité ou communauté	PA		PR					Age			Sexe
	N ¹	Dens. N ¹	N ²	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité											
Bruxelles	1.755	14,41	1.368	11,23	1.219	10,01	0,89	29,46	29,82	40,72	71,20
Flandre occidentale	786	6,54	673	5,60	565	4,70	0,84	39,23	27,19	33,58	82,47
Flandre orientale	1.147	7,52	938	6,15	809	5,31	0,86	37,53	31,77	30,70	84,43
Brabant flamand	904	7,82	651	5,63	570	4,93	0,88	37,63	30,11	32,26	78,49
Anvers	1.567	8,38	1.236	6,61	1.034	5,53	0,84	36,17	30,83	33,01	83,82
Limbourg	519	5,92	450	5,13	369	4,20	0,82	38,22	29,33	32,44	87,11
Hainaut	1.102	8,18	956	7,10	834	6,20	0,87	35,15	33,68	31,17	76,88
Brabant wallon	526	12,96	473	11,65	429	10,56	0,91	39,11	43,55	17,34	64,06
Namur	430	8,67	324	6,53	289	5,83	0,89	34,26	29,63	36,11	66,67
Liège	988	8,90	817	7,36	729	6,57	0,89	38,56	30,48	30,97	73,32
Luxembourg	131	4,57	121	4,22	107	3,74	0,89	26,45	20,66	52,89	81,82
Etranger & Inconnu	3	0	2	0	2	0	0,89	0,00	100,00	0,00	0,00
Région d'activité											
Région flamande	4.923	7,43	3.948	5,96	3.347	5,05	0,85	37,49	30,14	32,37	83,23
Région wallonne	3.177	8,72	2.691	7,38	2.389	6,55	0,89	36,38	33,37	30,25	72,54
Rég. Bruxelles-Cap.	1.755	14,41	1.368	11,23	1.219	10,01	0,89	29,46	29,82	40,72	71,20
Étranger & Inconnu	3	0	2	0	2	0	0,89	0,00	100,00	0,00	0,00
Communauté											
Communauté flamande	5.319	7,74	4.262	6,20	3.622	5,27	0,85	36,63	29,75	33,62	82,31
Communauté française	4.539	9,83	3.747	8,11	3.335	7,22	0,89	34,72	32,83	32,45	72,16
Total											
Belgique	9.858	8,58	8.009	6,97	6.956	6,05	0,87	35,73	31,19	33,08	77,56

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 13

Le tableau 13 présente la distribution géographique des technologues de laboratoire médical sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et pour la communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les technologues de laboratoire médical salariés ou sous statut combiné est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'technologue de laboratoire médical preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les technologues de laboratoire médical sous statut d'indépendant exclusif est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N¹ : Nombre de technologues de laboratoire médical professionnellement actifs.

Colonne 3 : PA Dens. N¹ : Densité : (PA N¹ / population 01/01/2020) x 10.000.

Colonne 4 : PR N² : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Colonne 5 : PR Dens. N² : Densité : (PR N² / population 01/01/2020) x 10.000.

Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS par les technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé.

Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : (PR ETP Tot. / population 01/01/2020) x 10.000.

Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés dans le cadre ONSS par les technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N²).

Colonnes 9, 10 & 11 : Age : Pourcentage de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé (PR N²) selon la catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).

Colonne 12 : Sexe : % N² Fem. : Pourcentage de femmes parmi les technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé (PR N²).

SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 14. Répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2019

Statut professionnel	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	31	31	25	29	26	13	6	10	8	21	29	0
Indépendant exclusif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Statut combiné	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inactif	12
	44	32	25	29	26	13	6	10	8	21	29	0

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 14

Le tableau 14 affiche la répartition des technologues de laboratoire médical (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel au 31/12/2019.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il ne nous est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif, statut combiné ou inactif).

Colonne 2 : LTP N : Nombre de technologues de laboratoire médical en droit d'exercer.

Colonnes 3 et 4 : PA N et ETP Tot. : Nombre de technologues de laboratoire médical professionnellement actifs avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR N et ETP Tot. : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé par catégorie d'âge.

Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre de technologues de laboratoire médical actifs dans les soins de santé selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = non-belge).